

Conditions de l'action conjointe

1. Général

- 1.1 Les présentes conditions de l'action (ci-après dénommées les « Conditions de l'action ») sont applicables à l'action promotionnelle (ci-après dénommée l'« Action ») organisée par Kruidvat SPRL, sise à Anvers, Meir 21 (ci-après dénommée « Kruidvat ») et peuvent être consultées sur le site web www.kruidvat.be.
- 1.2 En prenant part à cette Action, les participants marquent leur accord sur les Conditions de l'action.
- 1.3 Kruidvat se réserve le droit de modifier ou d'adapter les présentes Conditions de l'action, à sa discrétion et sans préavis, pendant toute la durée de cette Action, pour autant que ces modifications ne s'effectuent pas au détriment des participants. Si les circonstances l'exigent, elle se réserve également le droit de suspendre, modifier ou adapter cette Action sans justification et sans être tenue de verser quelque indemnité que ce soit aux participants. Toute modification ou adaptation des Conditions de l'action et /ou toute interruption, modification ou adaptation de cette Action sera communiquée par Kruidvat via le site www.kruidvat.be
- 1.4 Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions de l'action sont déclarées nulles ou invalidées, Kruidvat sera en droit d'établir une ou plusieurs dispositions alternatives respectant autant que possible la nature et la portée de la disposition nulle ou invalidée et n'étant pas elles-mêmes nulles ou susceptibles d'être invalidées.
- 1.5 Cette Action débute le 24/08/2026 et se termine le 06/09/2026 . Le code promotionnel peut être utilisé jusqu'au 13/09/2026. Vous recevrez un courriel avant le 06-10-2026 si vous avez gagné.
- 1.6 Les présentes Conditions de l'action sont régies par le droit néerlandais. Tout litige portant sur les Conditions de l'action ou l'Action elle-même devra être soumis au tribunal compétent de Midden-Nederland.

2. L'Action

- 2.1 Achetez au moins x produits de l'action, saisissez votre code d'activation figurant sur le ticket de caisse sur www.kruidvat.be/menexpertwinkans et tenez de gagner Une arrangement du jour au circuit de Zandvoorde pour 2 personne à valeur de 990 euro.

3. Conditions

- 3.1 Peut participer à l'Action toute personne physique âgée de 18 ans minimum, résidant aux Pays-Bas et disposant d'un domicile ou d'une résidence fixe où elle est enregistrée en tant qu'occupant.
- 3.2 La participation à cette Action n'est possible que pendant la Période de l'Action.
- 3.3 La participation est gratuite.
- 3.4 Les participants sont tenus de fournir des informations exactes, à jour et complètes.
- 3.5 Kruidvat se réserve le droit d'exclure un participant si elle estime que le comportement de ce participant n'est pas conforme aux présentes Conditions de l'action ou si le participant a utilisé des moyens frauduleux pour avoir accès à cette Action.

- 3.7 Les collaborateurs d'A.S. Watson et le bureau de communication sont exclus du concours. Cette exclusion s'applique aussi aux membres de leur famille vivant sous le même toit.
- 3.8 Seules des participations dûment complétées et correctes seront prises en considération.

4. Les prix

- 4.1 Les prix mis en jeu sont les suivants : Une arrangement du jour au circuit de Zandvoorde pour 2 personne à valeur de 990 euro.
- 4.2 Les prix dus dans le cadre de cette action émanent du fournisseur, qui veillera à si nécessaire remplir la déclaration de taxe sur les jeux de hasard auprès de l'administration fiscale et s'acquittera des taxes éventuellement dues sur les prix attribués.
- 4.3 **Le gagnant doit être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B.**
- Les gagnants peuvent choisir l'une des dates suivantes pour la formule à la journée : 5, 6, 7 ou 8 novembre.**
- Le prix peut être cédé à une autre personne titulaire d'un permis de conduire de cat.B.**

5. Attribution des prix

- 5.1 Seuls les participants ayant correctement participé, durant la Période de l'action et conformément aux Conditions de l'action et dont la participation donne droit à un prix, ont droit à ce prix.
- 5.2 Au terme de la période de cette Action, une personne indépendante sélectionnera les gagnants parmi tous les participants. Les gagnants seront avertis par courriel le xxxx au plus tard. Nous ne communiquerons pas au sujet des résultats.
- 5.3 Le prix est personnel et non transmissible. Le prix n'est pas échangeable contre des espèces ou d'autres biens ou services de Kruidvat. En cas de refus ou de non-acceptation du prix ou des conditions liées au prix dans un délai de 30 jours, le prix ne sera pas attribué.
- 5.4 L'utilisation des prix mis à disposition se fait à la charge et aux risques des gagnants. Kruidvat ne peut être tenu responsable de l'utilisation des lots par les gagnants en vertu des Conditions de l'action ou de l'Action elle-même.
- 5.5 Kruidvat décline toute responsabilité en cas de problème technique affectant le site web et/ou le système de messagerie. Kruidvat décline également toute responsabilité en cas d'incompatibilité entre les technologies utilisées dans le cadre de l'Action et la configuration matérielle et logicielle employée par l'utilisateur.
- 5.6 Les prix seront attribués conjointement avec les fournisseurs.
- 5.7 En cas de problème avec le cadeau proposé, le fournisseur se réserve le droit de remplacer le cadeau proposé par un autre cadeau de même nature.

6. Vie privée

- 6.1 Les données personnelles des participants sont introduites dans une base de données appartenant à Kruidvat en vue d'assurer le bon déroulement du concours et de prendre contact avec les gagnants.

- 6.2 Les prix peuvent être attribués conjointement avec les fournisseurs. Les gagnants autorisent Kruidvat à communiquer leur nom et, éventuellement, d'autres données à caractère personnel à ses fournisseurs et à des tiers en vue de permettre l'attribution des prix. Les fournisseurs pourront également prendre contact avec les gagnants et leur demander leurs coordonnées pour permettre la remise du prix.
- 6.3 Les gagnants du prix autorisent Kruidvat à utiliser leurs nom et éventuelles photos dans le cadre d'activités promotionnelles en lien avec cette Action. En outre, ils apporteront leur collaboration voulue lors d'éventuelles activités promotionnelles de Kruidvat, pour autant que cette collaboration puisse être raisonnablement exigée de leur part. La participation du gagnant à des activités promotionnelles de Kruidvat n'ouvre pas de droit à une compensation financière.
- 6.4 Toutes les données personnelles sont traitées conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données. Consultez notre site <https://www.kruidvat.be/fr/politiquedeconfidentialite>.

7. Réclamations

- 7.1 Les plaintes portant sur les conditions de l'Action et sur cette Action doivent être soumises au service clientèle de Kruidvat.
- 7.2 Les plaintes à l'encontre du fournisseur concerné par cette promotion sont également recueillies par le service clientèle de Kruidvat et lui seront transmises pour traitement ultérieur.
- 7.3 Cette Action est organisée conformément au « Gedragscode Promotionele Kansspelen » (code de conduite néerlandais sur les jeux de hasard promotionnels) du 1er janvier 2014. Toute personne estimant que cette Action ne satisfait pas à ce code de conduite peut introduire une plainte par écrit à l'adresse suivante : De kansspelautoriteit, Postbus 298, 2501 EH Den Haag. Tél : 070- 302 1300.